



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT AU COMITÉ RÉGIONAL POUR L'EMPLOI (CORE) - E335

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.5311-10 et suivants, R.5311-16, R.5311-17 et suivants, R.6123-3-16 et R.6123-3-17 ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi ;

Vu le courrier du Préfet de la Région Hauts-de-France en date du 2 septembre 2024 ;

#### **Le Président du Conseil départemental,**

Considérant la saisine du Préfet de la Région Hauts-de-France, autorité chargée de la nomination des représentants du Département au CoRE sur proposition du Président du Conseil départemental ;

#### **ARRÊTE :**

**Article 1** : Monsieur René HOCQ, Vice-président du Conseil départemental, est proposé pour représenter le Département, en qualité de titulaire, au Comité Régional pour l'Emploi (CoRE).

**Article 2** : Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère départementale, est proposée pour représenter le Département, en qualité de suppléante, au Comité Régional pour l'Emploi (CoRE).

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 12 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY